



REGION MORGES - AUBONNE

Walter Allenspach Trésorier
Chenaillettaz 3
1110 Morges
walter.allenspach@sunrise.ch
www.morgesaubonne.eerv.ch

BUDGET RÉGIONAL 2015 - RÉGION 2

Commentaires

Le budget 2015 que vous présente le Conseil régional est faiblement déséquilibré.

La présentation a été éditée selon les consignes du CS. L'AR a pour tâche d'accepter le budget de la Division chancellerie et finances du CR. Elle ne se prononcera pas sur les budgets des CSC FA et P&S. Ceux-ci sont toute fois disponibles pour consultation.

Le Conseil régional invite les délégations à l'Assemblée régionale à étudier soigneusement ce budget et son commentaire.

Chaque paroisse et chaque service communautaire confie à un rapporteur le soin de présenter un préavis sur les points essentiels.

Il est attendu que ces préavis exposent surtout les accords ou les désaccords avec le budget proposé par le Conseil régional.

Si une paroisse ou un service communautaire souhaite une modification du budget, leurs délégués voudront bien rédiger des propositions d'amendements précis et chiffrés qui seront soumises au débat de l'assemblée.

Le président de l'assemblée n'entrera pas en matière sur une demande floue.

Le Conseil régional reste à disposition pour toutes questions relatives à ce budget et remercie d'avance tous, qui ont été impliqués dans la préparation de ce budget pour le temps et les efforts consentis de toutes parts, dans un esprit de concertation et de solidarité. Un grand merci à Christine Bettex, notre caissière qui nous a donné tout l'appui possible pour la préparation de ce budget.

A - Budget principal (Charges et Produits)

Régions - Chancellerie et finances

Au niveau des **charges** figurent les salaires (100 Régions) et les frais généraux (111 Chancellerie et finances).

On y retrouve les salaires et charges sociales de la secrétaire de la comptable. Les salaires restent stables. Les charges LPP de CHF 600, on les a omises dans le budget antérieur mais on les retrouvera dans les comptes de l'année en cours.

Le CR a accordé de mettre à disposition une garantie de déficit pour « Evènement Passion » de CHF 3'000 (33095 Subvention divers). L'engagement financier maximal de la Région est limité à ce montant. On espère que la garantie de déficit ne soit pas utilisée. Le CR suit ce projet avec attention.

Les loyers (Maison Beausobre et Chapelle Charpentiers) restent stables. Comme pour les années antérieures le loyer de bureau a été partagé et pour cette raison CHF 2'000 ont été budgétés dans la rubrique Information et dialogue.

Comme on a fait récemment une commande de grande quantité de papier on pense que les charges prévues pour matériel de bureau seront CHF 500 plus bas que dans le budget précédant.

La nouvelle photocopieuse permet de faire des économies. Pour cette raison on a budgété CHF 500 moins pour 2015 que pour l'année en cours.

Les abonnements de doodle et dropbox sont des nouvelles charges depuis l'année en cours et montent à CHF 200 (45100 Téléphone Communications).

On prévoit d'acheter un vidéo projecteur qui coutera environs CHF 900 (45710 Informatique Hardware Matériel).

Le budget 2015 montre un montant de CHF 1'500 pour Frais de repas et de collation (47505). On n'attend que 2 Assemblées régionales l'année prochaine. Pour l'année en cours on a du prévoir pour 3 AR et une journée des conseillers des lieux d'églises.

Pour la célébration œcuménique du Jeûne Fédéral de l'année prochaine on doit prévoir des frais de location de salle de CHF 500 (47510 Frais de logement et de locaux divers).

Il a été budgété un montant pour une retraite du CR (47994). La retraite prévue dans l'année en cours n'a pas lieu.

Les **produits** sont issus principalement des contributions des paroisses et de diverses offrandes. La région «revend» du papier aux paroisses et leur met à disposition sa photocopieuse en réalisant un modeste bénéfice.

Le niveau actuel des contributions des paroisses (60900) de CHF 45'000 permet à la Région d'accomplir ses tâches.

SC Formation et accompagnement

Le budget 2015 du SC Formation et accompagnement prévoit un bénéfice de CHF 3'800. Les frais généraux sont répartis dans chaque activité. Le résultat est bien maîtrisé.

FA Enfance : le développement actuel permet de continuer comme dans l'année en cours. Donc le budget 2015 ne subit pas de changements à l'exception du camp prévu qui doit s'autofinancer comme tous les camps (voir 1041601).

FA Catéchisme : comme il n'y pas de changements importants à mentionner, le budget 2015 ne prévoit pas de changements significatifs par rapport au budget de l'année en cours.

FA Jeunesse et FA Adultes-Aînés : le budget 2015 prévoit que les activités se autofinancent plus au moins.

SC Présence et solidarité

PS Aumônerie de la rue : Avec l'arrivée de Anita Baumann les activités commencent à se développer. Les montants budgétés permettent le bon fonctionnement du service.

PS Mission et Migrants : Le post Terre Nouvelle reste équilibré. Pour le moment les activités ne transitent pas encore notre comptabilité.

PS EMS : Comme dans les années précédentes le budget prévoit des contributions à ASPIR pour l'animation spirituelle en EMS, CHF 30 par lit. L'EMS Parc de Beausobre remplacera Pâquis le 01.04.2015. Donc le nombre de lits augmentera de 232 à 266. Cela signifie que notre contribution augmentera en 2015 à CHF 7'700 (32095 Contributions Divers). On maintient aussi notre soutien en 2015 aux Associations de Saint-Vincent de Paul et Pro-Xy à CHF 2'000 chacune (33095 Subventions Divers).

PS Ecoute et accompagnement : Le budget prévoit un petit montant pour un projet à définir.

Information et dialogue

Le poste à 50% est assuré par François Paccaud. Comme pour les budgets antérieurs le CR a estimé plus juste de séparer les frais liés à Information et dialogue de Chancellerie et finances.

Conseil régional

Le CR maintient la pratique cohérente de calculer le frais généraux au plus juste et estimer les recettes de manière conservatoire.

Contributions des Paroisses

En suivant la logique du dû et de la volonté du don le CR maintient la pratique du clef de répartition simple. Il tient compte des différences d'aisance financière de chaque paroisse. La part solidairement responsable de CHF 9'000 est une cible théorique, calculée en complément de la part obligatoire. En fonction de leurs possibilités les paroisses verseront peut-être moins, peut-être plus. Une discussion en février, au moment de la clôture des comptes permettra de décider qui peut mettre combien de ces CHF 9'000.

Résultat final

Le budget que le CR vous propose d'adopter est pratiquement équilibré à condition que la garantie de déficit de CHF 3'000 pour « Evènement Passion » ne soit pas utilisée.

B - Résolution

Le CR demande à l'Assemblée régionale de bien vouloir accepter le budget présenté en votant la résolution suivante :

**L'Assemblée régionale adopte le budget 2015
tel que présenté par le Conseil régional.**